

COLLEGE LES VILLANELLES
25680 ROUGEMONT



**Procès-verbal du conseil d'administration
du 1er juillet 2019
Séance n°6**

Président : Stéphane Pini, Principal

Secrétaire de séance : M. Manne, représentant des personnels enseignants et d'éducation

Présents avec droit de vote : 15

Excusés : 4

Monsieur le Principal constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h25.

1. Adoption du PV de la séance du 30 avril 2019

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Le procès-verbal de la précédente séance est **adopté**.

2. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le principal rappelle que le secrétariat des conseils d'administration est assuré de manière tournante, entre la direction, les parents et les professeurs. Monsieur Manne, représentant des personnels enseignants et d'éducation, se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur Manne est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'**unanimité**.

3. Adoption de l'ordre du jour :

➤ **Communications**

➤ **Domaine financier**

- Renouvellement conventions
- Remises gracieuses

➤ **Domaine pédagogique**

- Ecole ouverte (programme et intervenants)
- Modification de la charte des voyages
- Bilan pédagogique 2017-2018
- Répartition des Indemnités pour Missions Particulières (IMP)
- Rentrée 2019
- Sorties et voyages scolaires

➤ **Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été posée

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

➤ **COMMUNICATIONS**

• **Résultats du DNB**

Les résultats du DNB, initialement prévus le mardi 9 juillet, sont reportés au mercredi 10 juillet à 14h.

• **Remplacement de madame Beaupain**

Madame Issenlor occupe depuis début juin les fonctions de secrétaire d'intendance. Le collège ne dispose plus d'adjoint-gestionnaire depuis début mai, ce qui a profondément désorganisé le service. Madame Beaupain devrait reprendre ses fonctions au retour des vacances d'été.

• **Service sanitaire des étudiants en santé**

Monsieur le principal indique que le collège a postulé pour recevoir une personne en service civique et une autre en service sanitaire des étudiants de santé. Concernant ce dernier, si le collège est retenu, ses interventions se réaliseront en mars 2020 sur la thématique suivante : hygiène de vie (sommeil, écrans) et corporelle (buccodentaire, des mains).

• Bilan provisoire de l'orientation

Monsieur Pini rappelle que les données suivantes sont issues des résultats de l'affectation du 28 juin dernier. Il ne s'agit donc que de données provisoires, comparées avec les mêmes données provisoires de juin des trois dernières années.

Orientation provisoire	Juin 2016	Juin 2017	Juin 2018	Juin 2019
Vœu 1 satisfait	92,5%	84%	86,5%	82%
vœu 2 satisfait	5,5%	10%	13,5%	13%
Vœu 3 satisfait	2%	6%	/	5%
2 ^{de} Générale et technologique	56 %	62%	48%	56%
2 ^{de} Pro	29 %	24%	42%	38 %
CAP	6 %	2%	6%	3%
Apprentissage	5 %	6%		3%
Sans solution provisoire	4 %	6%	4%*	

Le collège se retrouve donc sans élève sans solution provisoire. Concernant la 2^{de} GT, il est à noter que 8 élèves n'avaient pas demandé leur lycée de secteur en vœu 1. Aucun n'a eu satisfaction sur leur demande de scolarisation en dehors du lycée de secteur.

Monsieur Pini remercie l'ensemble des personnels qui se sont investis dans l'orientation : les professeurs, les professeurs principaux et le conseiller d'orientation.

> DOMAINE FINANCIER

• Renouvellement conventions

♦ avec l'IME

En vue de renouveler le partenariat avec l'IME de Rougemont, une convention devra être signée pour l'année 2019-2020. Elle précise les modalités de l'accueil des enfants de l'IME au sein du collège, dans le cadre du partenariat.

Le partenariat avec l'IME a très bien fonctionné cette année.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** le renouvellement de la convention avec l'IME de Rougemont.

♦ convention CLSH

La convention d'utilisation des locaux de la restauration scolaire doit être validée pour l'année scolaire 2018-2019.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** le renouvellement de la convention CLSH avec la Communauté de Communes des Deux Vallées vertes.

• Remises gracieuses

Monsieur le principal informe le conseil d'administration que, malgré de nombreuses tentatives, certaines créances de cantine restent irrécouvrables. Il s'agit principalement de familles dont les enfants ont quitté l'établissement depuis quelques temps ou pour lesquelles des dossiers de surendettement sont en cours.

Afin que les comptes du service de restauration ne laissent plus apparaître ces sommes, il propose de réaliser plusieurs remises gracieuses pour 29 familles et un montant de 2 746,27 euros.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** les remises gracieuses à destination de 29 familles pour un montant de 2 746,27 euros.

➤ DOMAINE PEDAGOGIQUE

• **Ecole ouverte (programme et intervenants)**

Monsieur Pini précise que l'établissement accueillera le dispositif Ecole ouverte du 27 au 29 août. Cet accueil s'adresse prioritairement aux élèves de 6^{ème}, afin notamment de faciliter leur intégration.

Les intervenants dans ce dispositif sont :

M. Maktoub Allou
M. Olivier Arthaud
M. Emmanuel Bourquin
Mme Myriam Grenier
Mme Nathalie Nardin

A ce jour, 19 élèves de 6[°] sont inscrits à ce dispositif.

Les activités prévues sont les suivantes : soutien, activités linguistiques en anglais, formation aux gestes de premiers secours, et activités sportives.

Le taux de rémunération est le taux légal de vacation de la fonction publique actuellement en vigueur.

Monsieur Pini rappelle que l'établissement a accueilli le dispositif Ecole ouverte les 12 et 19 juin après-midi pour des révisions pour le DNB.

Madame Guérin, représentante des parents, d'élèves, indique que cette initiative a été fortement appréciée.

Par ailleurs, ce n'est plus le collège qui sera employeur mais le lycée Duhamel qui gérera les contrats et la paye des intervenants à ce dispositif.

Arrivée de M. Vaillat et de Mme Galloy, portant le nombre de votants à 17

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** la liste des intervenants au dispositif Ecole Ouverte ainsi que le programme prévisionnel pour les vacances d'août 2019.

Le conseil d'administration autorise à l'**unanimité** le chef d'établissement à signer tous les contrats et conventions avec le lycée Duhamel.

• **Bilan pédagogique 2018-2019**

Monsieur le principal présente le bilan pédagogique de l'année scolaire 2018-2019, joint en annexe.

Madame Guérin, représentante des parents d'élèves, demande en quoi consistait le projet « course en cours ». Monsieur Manne, représentant des professeurs, donne les explications sur les objectifs du concours.

Madame Guérin demande si monsieur Pini a les chiffres du taux d'absentéisme de l'académie pour comparer avec ceux du collège, M. Pini lui explique que les deux ne se calculent pas de la même manière et que, de ce fait, les chiffres ne sont pas comparables.

Une question est également posée sur les motifs des retards afin de savoir notamment s'ils sont essentiellement dû aux cars. M. Vaillat, conseiller principal d'éducation, répond que les retards sont dus à des motifs très variés.

Concernant la baisse de la fréquentation du CDI cette année (88 élèves en moyenne par jour contre 97 l'an passé). Mme Angst, professeur documentaliste, explique qu'elle est principalement due aux emplois du temps qui ont un impact important sur la fréquentation. Madame Angst évoque l'augmentation du nombre de prêts, résultant selon elle du dispositif « silence on lit » ainsi que des projets « actions lecture » qui ont eu lieu sur les différents niveaux.

Départ de Mme Dubois-Jouve, portant le nombre de votants à 16.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'**unanimité** le bilan pédagogique de l'année scolaire 2018-2019 présenté par le chef d'établissement.

• **Répartition des Indemnités pour Mission Particulière (IMP)**

Le collège dispose de 3,5 IMP. Pour rappel, lors du vote de la DGH en février, le conseil d'administration n'avait pas procédé au vote formel lié à cette répartition. Monsieur le principal propose qu'elles soient attribuées selon deux critères :

- Pour les décharges de service, à savoir 1 IMP pour la coordination de la section sportive golf

- Pour l'accomplissement de missions en vue d'aider le chef d'établissement dans la mise en œuvre et le suivi du projet d'établissement :
 - animation du conseil école-collège et de l'Ecole ouverte : 0.5 IMP
 - référent TICE et d'animation du site : 1 IMP
 - référent numérique : 0.50 IMP
 - référent en charge de Devoirs faits : 0.25 IMP
 - autre mission particulière : 0.25 IMP

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la ventilation des IMP pour l'année scolaire 2019-2020.

• Rentrée 2019

Monsieur le principal donne les modalités de pré-rentrée retenues, à savoir :

- Lundi 2 septembre : rentrée de 6^{ème}, suivie le soir d'une réunion avec les parents et les professeurs principaux
- Lundi 3 septembre : rentrée des autres classes, avec accueil des élèves de 6^{ème}.

Par ailleurs, il indique qu'entre le 4 et le 12 septembre, chaque classe bénéficiera d'une heure de sensibilisation aux problématiques suivantes :

- niveau 6^{ème} le thème portera sur le bien vivre ensemble (droits et devoirs du collégien, échelle des punitions et sanctions, cas concrets de violences et la responsabilité pénale des mineurs)
- niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} le thème portera sur l'utilisation des réseaux sociaux (les données personnelles, la E-réputation, le droit à l'image...)

Ces interventions gratuites seront réalisées par l'Equipe Mobile de Sécurité du Rectorat. D'autres actions de prévention seront également effectuées durant l'année scolaire.

Monsieur Pini rappelle au conseil d'administration que le collège disposera de 11 divisions à la rentrée 2019.

Concernant les prévisions d'effectifs, monsieur le principal informe des inscriptions reçues à ce jour, pour des élèves relevant du secteur ou ayant demandé une dérogation accordée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

Niveau	Prévisions Rentrée 2019	Données au 1 ^{er} juillet 2019	E/D rentrée 2018
6 ^{ème}	66	64	21,3
5 ^{ème}	65	63	21
4 ^{ème}	72	73	24.33
3 ^{ème}	46	50	25
Total	249	250	22,7

Concernant les options proposées, l'espagnol est dorénavant généralisé à l'ensemble des niveaux du cycle 4 du collège.

Les effectifs prévisionnels des options se répartissent comme suit :

Niveau 5^{ème} : 5 golf, 22 latin, 38 espagnol (1 groupe à 20, 1 groupe à 18), 25 allemand

Niveau 4^{ème} : 6 golf, 21 latin, 53 espagnol (1 groupe à 26 et 1 groupe à 27), 20 allemand

Niveau 3^{ème} : 4 golf, 9 latin, 33 espagnol (1 groupe à 16 et 1 groupe à 17), 17 allemand

Pour rappel, lors du vote de la DHG, des dédoublements ont été prévus :

- Niveau 6^{ème} : français
- Niveau 4^{ème} : français, mathématiques, histoire-géographie, technologie et physique
- Niveau 3^{ème} : français, mathématiques, histoire-géographie, SVT, physique et technologie

En ce qui concerne le mouvement des personnels, nous avons :

★ l'arrivée d'un professeur titulaire en espagnol (création de poste): Mme Sirugue

★ l'arrivée d'un professeur titulaire en anglais, suite au départ à la retraite de Mme Koch : Mme Petitclerc. Mme Petitclerc étant professeure agrégée, 3 heures postes en anglais ont été transformées en HSA.

★ l'arrivée d'un professeur en complément de service en histoire-géographie pour 9h (Mme De Marguerie). Les autres 9 heures seront assurées par un professeur stagiaire.

★ l'arrivée d'un professeur en mathématiques dont le nom ne sera connu que pendant l'été.

★ au niveau des personnels administratifs, de surveillance ou de restauration, aucun changement n'interviendra. Concernant le nombre de postes d'AED, l'enveloppe de 3 ETP + 0.25 ETP a été reconduite.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Les modalités de pré-rentree sont adoptées à l'unanimité.

• Sortie à Verdun

Une sortie à Verdun est proposée aux futures classes de 3^e le vendredi 11 octobre 2019. Le programme de cette journée est le suivant : visites du village détruit de Fleury, de l'ossuaire et du fort de Douaumont ainsi que du Mémorial de Verdun.

Le budget total du voyage s'élève à 1 890 € (trajet en bus et visites) pour 50 élèves et 4 accompagnateurs.

Le coût du voyage par personne est donc de 35 €. La participation maximale des familles est proposée à 35 € par élève. Pour les élèves demi-pensionnaires, le coût du repas sera retiré de la facture du premier trimestre puisque les élèves devront apporter leur propre picnic.

Le collège prendra en charge le coût des accompagnateurs.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le programme prévisionnel de la sortie à Verdun, ainsi que le principe de cette sortie.

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le chef d'établissement à :

- signer les contrats et conventions liés à cette sortie
- percevoir la participation des familles, dont le montant maximal est fixé à 35 euros
- arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation de la sortie, conformément à la charte des voyages adoptée par le conseil d'administration.

• Voyage en Irlande

Dans le cadre de sa politique d'ouverture culturelle, le collège souhaite proposer chaque année un voyage dans un pays anglophone.

Madame Grenier, professeur d'anglais, envisage de réaliser un voyage en Irlande du Nord et du Sud du 14 au 20 mars 2020 pour le niveau 4^{ème}. De nombreuses visites et excursions sont prévues pour un budget prévisionnel global de 32 311 euros pour 66 élèves et 5 accompagnateurs. Elles sont présentées par madame Grenier.

Le coût du voyage par personne est donc de 455,08 €. LE FSE participera également avec une aide par élève de minimum 15 euros et des actions seront menées pour réduire le coût. Le collège prendra en charge le coût des six accompagnateurs. La participation maximale des familles est proposée à 400 € par élève. Des aides individuelles seront également sollicitées (JPA, mairies,...), et le fonds social du collège pourra être mobilisé, sous réserve de la constitution d'un dossier auprès de l'assistante sociale.

Par ailleurs, monsieur le principal souhaiterait que la plateforme solidaire de financement participatif des projets enseignants et de leurs élèves (La trousse à projets) puisse être sollicitée. Cette plateforme est autorisée par le ministère de l'Education nationale et permet aux donateurs (particuliers, entreprises, associations) de participer au financement. Un don sur la plateforme Trousse à projets peut être éligible à déduction fiscale. Il faut pour cela remplir deux conditions :

- la structure réceptrice des dons (EPLE pour le second degré et coopérative scolaire pour le 1^{er} degré) doit remplir les conditions d'éligibilité,
- le don doit être désintéressé. S'agissant des donateurs, le don est considéré comme désintéressé lorsqu'il est effectué par des personnes morales (entreprises) ou des particuliers sans lien de parenté directe avec les élèves bénéficiaires.

Monsieur Pini rappelle que le voyage peut également être payé en chèques vacances. Par contre, le prélèvement mensuel ne sera plus proposé pour les voyages. En effet, ce moyen de paiement est très compliqué à suivre. Par ailleurs, le nombre de rejets de paiements est trop important.

Madame Guérin s'interroge sur l'impact que le Brexit pourrait avoir sur le projet. Monsieur Pini ne pense pas qu'il y aura de modifications nécessitant des passeports. Toutefois il devrait y avoir un impact sur les aides financières, car certaines (comme les JPA) ne sont versées que pour des voyages dans des pays de l'Union européenne.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le programme prévisionnel du séjour en Irlande, ainsi que le principe de ce voyage.

Le conseil d'administration autorise à l'unanimité le chef d'établissement à :

- signer les contrats et conventions liés à ce voyage
- accepter le principe et le versement des dons des organismes cités ci-dessus pour le voyage concerné
- avoir recours à la trousse à projets comme moyen de financement du voyage en Irlande
- percevoir la participation des familles, dont le montant maximal est fixé à 400 euros
- arrêter les modalités en cas de désistement des élèves ou d'annulation du voyage, conformément à la charte des voyages adoptée par le conseil d'administration.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal lève la séance à 18h35, remercie l'ensemble des administrateurs pour leur présence et leurs échanges lors des conseils d'administration (et plus particulièrement, notamment ceux qui quitteront ces fonctions, et les convie à un moment de convivialité préparé par les agents.

Date du prochain conseil d'administration : mardi 5 novembre 2019, 17h15 (sous réserve)

Le président du
conseil d'administration

A blue ink signature, appearing to be 'M. L.', written over a faint circular stamp.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to be 'M. B.', written in a stylized, cursive manner.